

# COMMUNE de VIENNE EN VAL



*Vienne-en-Val d'antan*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JANVIER 2020

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Laetitia HENAULT a donné pouvoir à M. Pascal SEMONSUT

**Secrétaire de séance** : Mme Josiane SEVRAIN

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS	Page 2
-----	
- DÉLIBÉRATIONS	Page 3
- INFORMATION GÉNÉRALE	Page 6
- VIE PRATIQUE	Page 9

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou [lemairedevienneenval@wanadoo.fr](mailto:lemairedevienneenval@wanadoo.fr)

## RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion qui en modifie les conditions financières

### FINANCES

Le Conseil Municipal :

- adopte le budget primitif eau et assainissement 2020
- adopte le projet de citerne de défense incendie située sur le lieudit « Ferme de Rigotte », sollicite une subvention au titre de la DETR 2020, en accepte le plan de financement et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération

### INTERCOMMUNALITÉ

Le conseil municipal approuve :

- le rapport de la CLECT portant sur l'évaluation des charges transférées liées à la compétence Tourisme et Service Départemental d'Incendie et de Secours
- la modification des statuts de la Communauté de Communes des Loges afin de pouvoir y intégrer les compétences Tourisme et Service Départemental d'Incendie et de Secours

Prochain conseil municipal : le 21 février 2020

### **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter le transfert de la compétence tourisme au point sur le transfert de la compétence SDIS déjà à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11/12/2019**

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATIONS**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Avenant à la convention de médecine préventive du centre de gestion de la FPT du Loiret**

Madame le Maire explique au Conseil municipal que, par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, et en raison de multiples absences d'agents et d'annulations de rendez-vous infirmiers et visites médicales relevées ces dernières années, il serait dorénavant appliqué une pénalité financière aux absences injustifiées d'agents à ces rendez-vous.

Ainsi, 80 euros seront facturés aux communes pour chaque absence injustifiée d'agents à une visite médicale et 48 euros pour un entretien infirmier.

Madame le Maire précise à cette occasion que nos agents, pour ce qui les concerne, honorent leurs rendez-vous.

La commune ayant adhéré au service de médecine préventive du Centre de Gestion, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces nouvelles dispositions financières.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la nouvelle tarification votée lors du conseil d'administration du Centre de Gestion et autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion qui en modifie les conditions financières

## FINANCES

### Budget primitif Eau et Assainissement

Considérant la présentation du budget primitif Eau et Assainissement 2020,

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	113 366.00		013 - Atténuations de charges	-	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	-		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	243 800.00	
	014 - Atténuations de produits	33 500.00		75 - Autres produits de gestion courante	-	
	022 - Dépenses imprévues	5 708.82		77 - Produits exceptionnels	-	
	65 - Autres charges de gestion courante	1 500.00				
	66 - Charges financières	7 195.00				
	67 - Charges exceptionnelles	1 000.00				
	023 - Virement à la section d'investissement		28 312.18			
	042 - Opérations d'ordre entre sections		75 845.00	042 - Opérations d'ordre entre sections		22 627.00
	<b>Total</b>	<b>162 269.82</b>	<b>104 157.18</b>	<b>Total</b>	<b>243 800.00</b>	<b>22 627.00</b>
	<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>266 427.00</b>		<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>266 427.00</b>	
Investissement	16 - Emprunts et dettes assimilées	31 672.35		10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 414.09	
	21 et 23 Immobilisations corporelles et en cours	15 000.00		13 - Subventions d'investissement	48 635.00	
	20 - Etudes et recherches	87 906.92		021 - Virement de la section de fonctionnement		28 312.18
	040 - Opérations d'ordre entre sections		22 627.00	040 - Opérations d'ordre entre sections		75 845.00
	<b>Total</b>	<b>134 579.27</b>	<b>22 627.00</b>	<b>Total</b>	<b>53 049.09</b>	<b>104 157.18</b>
	<b>Total section d'investissement</b>	<b>157 206.27</b>		<b>Total section d'investissement</b>	<b>157 206.27</b>	
<b>Total du BP 2020</b>	<b>423 633.27</b>		<b>Total du BP 2020</b>	<b>423 633.27</b>		

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif eau et assainissement 2020

### Demande de subvention DETR - installation d'une bâche incendie - ferme de Rigotte

Mme Odile DURAND, Maire, informe que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux des catégories d'opérations éligibles sont déterminées chaque année par les services de l'État et qu'une date de dépôt des dossiers doit être respectée. Cette date est fixée au 6 Janvier 2020. Considérant que le 6 janvier 2020, un dossier a été monté et déposé à la Préfecture dans les délais en attente de la délibération à prendre, dans la catégorie d'opérations éligibles « Prévention des risques naturels et de l'incendie ».

Mme le Maire explique au Conseil municipal que le projet de citerne de défense incendie située sur le lieudit « Ferme de Rigotte » est programmé pour l'année 2020, conformément à la validation du Conseil municipal lors des discussions budgétaires de l'automne 2019.

L'objectif de cette opération est la poursuite de la mise aux normes de la défense incendie dans les écarts afin de protéger au mieux sa population et ses habitations.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 15 006,12 € HT et le taux de subvention pour une Commune de plus de 2000 habitants s'élève au maximum à 35 % du montant HT des travaux.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le projet ci-dessus, sollicite une subvention au titre de la DETR 2020, en accepte le plan de financement et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération

Plan de financement du projet :

Dépenses	H.T	Recettes (€ HT)	H.T
Travaux	15 006,12	DETR	5 252,14
Maîtrise d'œuvre		Région	
		Département	
		Autres	
		AUTOFINANCEMENT	9 753,98

## INTERCOMMUNALITE

### Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2019

Le 16 décembre dernier, le Conseil communautaire a voté le transfert de compétence du Service d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que la modification de ses statuts pour permettre cette acquisition de compétence.

Le transfert représente, pour la commune une somme de l'ordre de 61 000 € qu'elle ne versera plus au SDIS en 2020 et les années à venir. En contrepartie, l'attribution de compensation versée tous les ans par la Communauté de Communes des Loges à la commune sera réduite d'autant.

La CCL prendra également en charge tous les frais afférents à la compétence tourisme, auparavant supportée par les communes de Jargeau et Châteauneuf-sur-Loire. La commune de Vienne-en-Val n'ayant pas de charge rattachée au tourisme, ne sera pas impactée par le transfert de compétences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT portant sur l'évaluation des charges transférées liées à la compétence Tourisme et Service Départemental d'Incendie et de Secours et la modification des statuts de la Communauté de Communes des Loges afin de pouvoir y intégrer les compétences Tourisme et Service Départemental d'Incendie et de Secours et autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

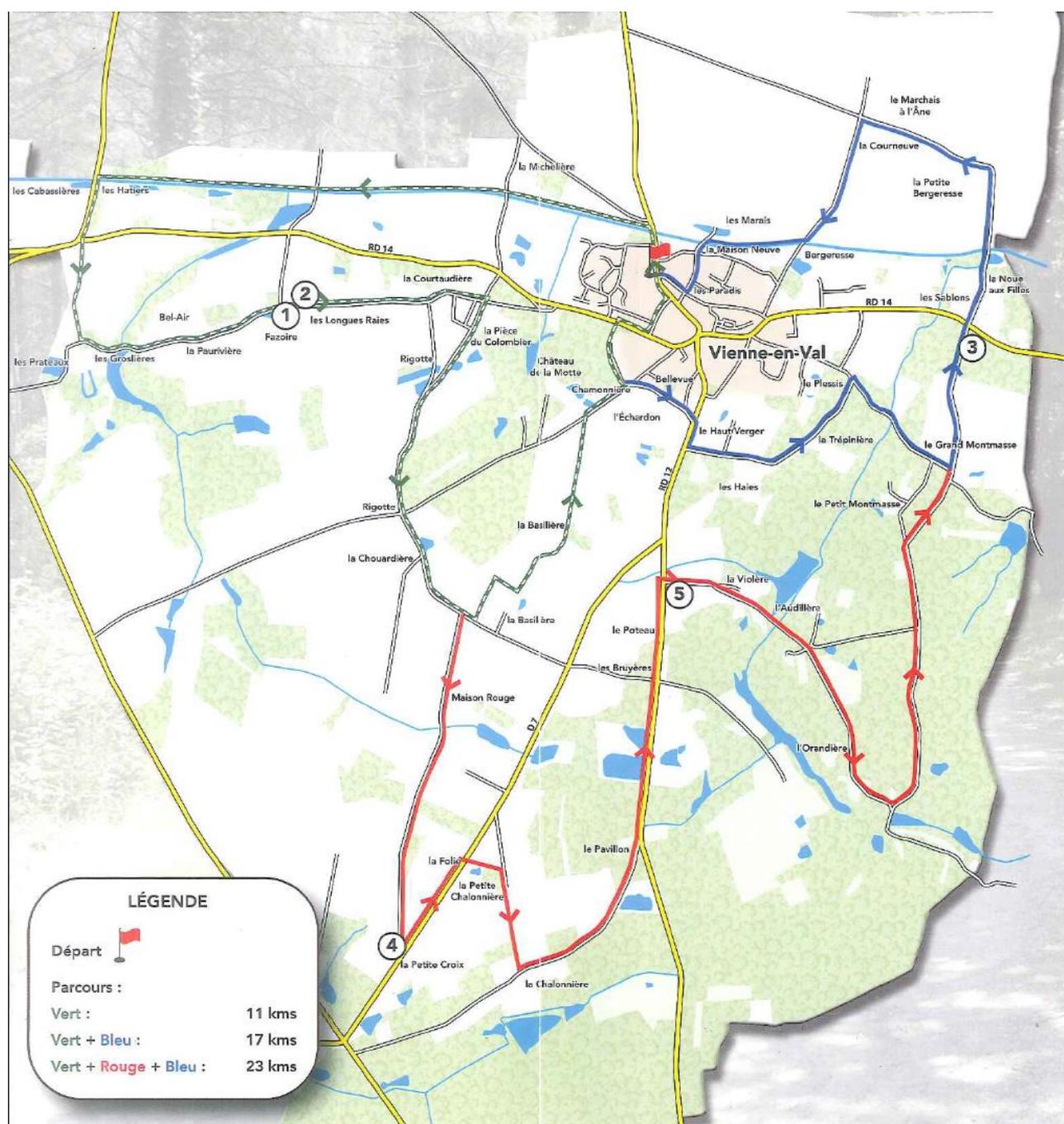
# INFORMATIONS GENERALES

## Parcours de randonnée

Des poteaux de couleur ont récemment été installés par les services municipaux à plusieurs endroits de la commune. Ils indiquent trois parcours de randonnée qui peuvent être utilisés à pied, à cheval ou à vélo.

D'une distance de 11 km (parcours Vert), 17 km (parcours Vert + Bleu) et de 23 km (parcours Vert + Rouge + Bleu), ces circuits permettent de découvrir Vienne-en-Val et ses paysages du Val de Loire et du coteau de Sologne.

Le départ des parcours se situe devant les terrains de tennis situés route de Jargeau. Le plan des circuits est le suivant et correspond aux poteaux de couleur positionnés sur la commune.



## **PETR prise en charge du plan climat air énergie**

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, le périmètre d'application du Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) s'étend aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans Loire-Sologne s'est vu confier l'élaboration du PCAET pour les communautés de communes de la Forêt, des Loges et du Val de Sully.

## **Recensement de la population - du 16 janvier au 15 février 2020**

Le recensement de la population est organisé tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants. Ainsi, entre le 16 janvier et le 15 février 2020 toute la population de Vienne en val sera recensée.

Un agent recenseur passera dans chaque foyer pour remettre soit une notice permettant de répondre au questionnaire par internet, soit un questionnaire papier qu'il reprendra lors d'un second passage.

### **Le recensement de la population :**

- **c'est utile** : Il permet de connaître le nombre d'habitants et la répartition de cette population sur le territoire national. Ces chiffres sont à la base de toutes les décisions importantes de l'état et des collectivités aussi bien au niveau financier que, pour les moyens de transport ou, en matière d'équipements collectifs.

- **c'est simple** :

Quelques questions simples, auxquelles vous pouvez répondre par internet ou via un questionnaire papier. Le recensement sur internet c'est encore plus simple : votre agent recenseur vous remettra vos codes confidentiels de connexion, et vous pourrez ensuite vous faire recenser sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

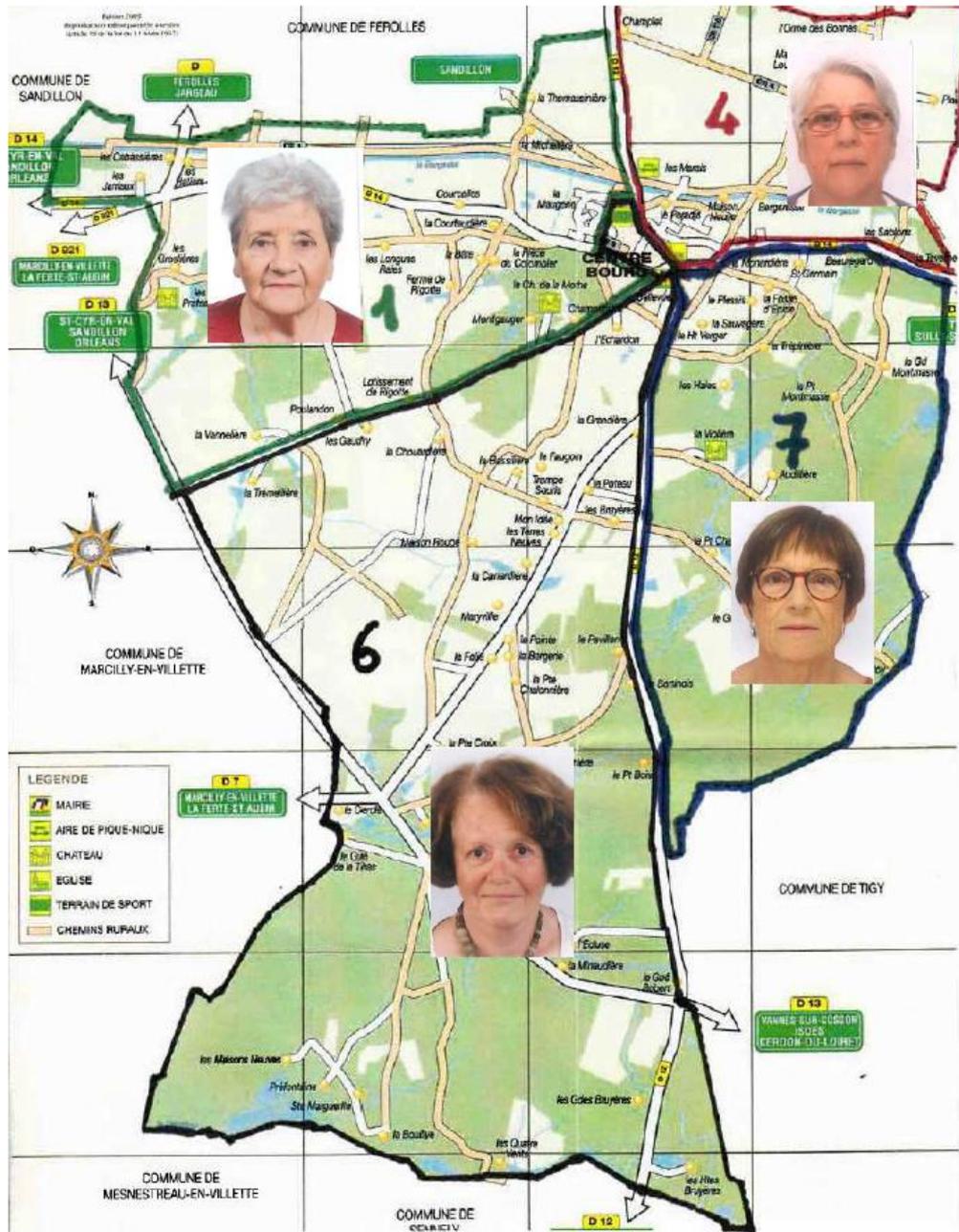
- **c'est sûr** : La procédure est entièrement approuvée par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), et le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, en particulier les noms et adresses ne sont pas conservés dans les bases de données.

**Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.**

**La commune a été découpée en 4 secteurs, et ainsi, 4 agents recenseurs sillonneront le territoire afin de connaître l'évolution de notre population depuis 5 ans.**

**Merci à tous de leur faire bon accueil**

## Recensement de la population 2020 à Vienne en val



# VIE PRATIQUE

## Calendrier des fêtes

### JANVIER

Samedi 18	Abonnement culturel	Municipalité	Centre Culturel
Samedi 25	Bal folk	RAMDAM	Salle des Fêtes

### FEVRIER

Dimanche 2	Vide grenier	Les Kids Viennois	Salle des Fêtes
Samedi 8	Abonnement culturel	Municipalité	Centre Culturel
Dimanche 9	Randonnée de la St Valentin	ASV Randonnée	Salle des Fêtes

**30 ème anniversaire**

**Venez nombreux !**

La séance est levée à 21h45

A Vienne-en-Val, le 13 janvier 2020

Le Maire,  
Odile DURAND